



Neuchâtel, 21 février 2020

Retour sur la session des 18 et 19 février 2020 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 18 et 19 février](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Contre-projet à l'initiative HEM ([19.007ce](#) et [19.007com](#))

Défendre la culture pour la cohésion sociale et le Canton

La députée Martine Docourt Ducommun a présenté la position du groupe.

« Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Doit-on encore rappeler l'attachement du groupe socialiste à la culture ?

A plusieurs reprises durant cette législature, comme lors des précédentes, nous sommes intervenus à ce sujet. Interpellations, questions, motions qui allaient toujours dans le même sens : le Conseil d'État doit revoir la politique culturelle de notre canton : une culture qui par ses différents actrices et acteurs est riche, variée, innovante, accessible ou pointue, interpelle et questionne. Une culture qui améliore la cohésion sociale.

Grâce à une motion, le Conseil d'État a dû se mettre au travail afin de proposer au Grand Conseil une révision de la loi sur les encouragements à la culture. C'était en 2016. Printemps 2016.

Alors que le groupe socialiste était convaincu que les réflexions quant à cette révision étaient en cours, voilà que fin 2017, le Conseil d'État nous annonce son plan de législature, accompagné d'un plan financier dont l'une des mesures d'économie est la fermeture de la HEM. Une école qui a été créée pour maintenir la formation professionnelle musicale dans notre canton. Une École qui fut créée par le Conseil d'État de l'époque.

En annonçant la fermeture de la Haute école de musique de cette façon, nous avons clairement pu observer que cette décision ne s'inscrivait dans aucune réflexion large sur la culture ou sur quelle formation professionnelle musicale nous voulions offrir dans notre canton ! La mesure du Conseil d'État était tout simplement financière, une mesure d'économie annoncée d'un montant de 2,2 millions de francs. De plus, le Conseil d'État ne s'est pas gêné de stigmatiser



cette mesure en la faisant porter sur le dos de deux étudiants neuchâtelois. Donnant ainsi l'illusion que ces 2,2 millions de francs sont les frais nécessaires pour la formation de ces deux étudiants. Mais quoi penser des 98 étudiants restants, dont une bonne part de Confédérés ? Ne comptent-ils pas aux yeux du gouvernement ?

La majorité du groupe socialiste s'est rapidement attelée à démontrer que la fermeture d'une telle école ne pouvait pas être abordée seulement comme une économie, mais qu'il fallait mener une réflexion globale, tenir compte de tous les paramètres, dont l'impact sur la vie musicale de notre canton ou son offre de formation. Une proposition à laquelle le Conseil d'État s'est opposé en demandant le refus du postulat 17.146. Un postulat qui a finalement été refusé par une majorité du Grand Conseil, faisant ainsi confiance aux chiffres avancés et réponses apportées par le Conseil d'État.

En parallèle à ce processus parlementaire, un comité a pris la décision de lancer une initiative législative afin de s'opposer à la fermeture de la HEM. En quelques mois, les initiants récoltèrent les signatures nécessaires et ont déposé l'initiative durant l'automne 2018. Suite à ce dépôt, une majorité du Grand Conseil accepta un moratoire pour suspendre la fermeture. Le dépôt de l'initiative initia ainsi enfin un réel débat. Le Conseil d'État a fait le choix de soumettre un contre-projet à l'initiative. Un contre-projet qui ne traite pas de la formation professionnelle. C'est son choix. Or, pour notre groupe, il répond à côté de la demande de l'initiative. L'avis de droit du Professeur Grisel le dit d'ailleurs : les deux objets ne concernent pas le même domaine. De plus, à quoi bon opposer deux domaines de la formation musicale alors qu'ils sont complémentaires ?

Toutefois, au travers de l'examen de ce contre-projet en commission, plusieurs éléments en lien avec la fermeture ont pu être clarifiés. Des clarifications nécessaires. Premièrement, nous avons pu nous rendre compte que les économies avancées n'étaient que des estimations. Qu'aucune réelle analyse sérieuse n'a été menée. Qu'il n'y a aucune garantie que les locaux pourront être reloués, et resteraient donc à la charge de l'État. L'économie de 2,2 millions s'effrite déjà.

Deuxièmement, le Conseil d'État ne considère pas le manque à gagner en se privant, par la fermeture, de subventions fédérales et d'aides financières inter-cantoniales. Tout comme les recettes fiscales qui pourraient diminuer en raison du départ de certains professeurs. Aucune réflexion, aucune estimation n'a été menée. L'économie promise s'altère encore. Au mieux, selon les travaux de la commission, l'économie possible est d'un million de moins que ce qu'avance le gouvernement. A quoi il faut rappeler que cette fermeture aura un coût net pour le canton : la bagatelle de 5 millions de francs. Alors qu'on nous parle d'économies, voilà qu'on serait prêts à dépenser 5 millions pour fermer une école !

Troisièmement, aucune réelle réflexion n'a eu lieu sur l'offre de formation et son impact sur la vie culturelle. Nous sommes convaincus que ces aspects sont importants, également pour l'attractivité du canton en termes de domiciliation. Dans ce domaine, le Conseil d'État semble



préférer mettre l'accent sur la fiscalité. Nous ne pouvons que le regretter. Sur la base de ces constats, la grande majorité du groupe socialiste acceptera le décret amendé. Il ne veut pas être responsable d'une fermeture qui s'opérerait sans réelle réflexion, sans mesurer pleinement ses conséquences.

Et quant au vote populaire, évoqué subitement par les groupes de droite, il est important de rappeler que la Constitution et la loi sont claires : si une initiative législative est acceptée par le Grand Conseil, elle ne passe pas devant le peuple. Cela parce qu'il s'agit d'une loi et non d'une modification de la Constitution et que le Grand conseil est la représentation du peuple. À moins de considérer notre parlement comme illégitime, on ne peut prétendre que son vote ne serait pas démocratique. D'ailleurs ni le Conseil d'État, ni le groupe PLR ne proposent de modifier cette disposition légale. Peut-être qu'il est bon de rappeler aussi le but d'une initiative. En signant l'initiative, les électrices et électeurs ont montré leur soutien au maintien de la Haute école. C'est ce que demande le texte de l'initiative et, contrairement au référendum, une initiative ne demande pas forcément un vote populaire, elle demande qu'on applique son projet.

Nous devons ainsi noter que sans la mobilisation du comité d'initiative, la HEM aurait été fermée il y a deux ans, sans que le Conseil d'État ne consulte qui que ce soit, et sans que ça dérange le PLR. D'ailleurs, quand il s'est agi de voter sur le moratoire obligeant le Conseil d'État à attendre le sort de l'initiative avant de poursuivre sur la voie de la fermeture de l'école, le gouvernement comme le PLR s'y sont opposés. C'est pourquoi cet argument du vote populaire nous semble être sorti de la manche par ceux qui craignent de perdre la partie aujourd'hui. Et c'est pourquoi il ne saurait nous faire douter de notre position.

Ça sera donc un oui majoritaire pour le groupe socialiste : nous ne voulons pas être les fossoyeurs de la culture et de la formation. » •

L'entrée en matière 114 oui et 1 abstention.

Le projet de décret amendé est accepté par 59 oui contre 50 non et 5 abstentions.

Parcs naturels régionaux ([19.037ce](#) et [19.037com](#))

Un soutien qui sonne comme une évidence

Il est revenu au député David Moratel de présenter la position du groupe socialiste.

« Monsieur Le Président,



Mesdames et Messieurs,

Le Parc Chasseral et le Parc du Doubs ont des objectifs et des responsabilités clairs. Je cite : " Ils préservent une culture et des paysages de grande valeur, encouragent une économie régionale durable ainsi que la formation sur le développement durable. Ils sensibilisent habitants et visiteurs aux richesses écologiques, culturelles, historiques et économiques de leur région et valorisent ces dernières. »

Un Parc régional, ça sert à quoi ? L'un des objectifs des Parcs est de développer les atouts de la région de manière durable. Citons en matière de tourisme la réfection du Chemin des Anabaptistes, des événements culturels avec les balades musicales et patrimoniales. Les Parcs valorisent également les produits du terroir : plus de quatre-vingts produits labélisés sur leur territoire. En matière d'éducation, les deux parcs proposent diverses animations. Cette année, vingt-cinq classes font partie du projet Graine de Chercheur. Cela concerne environ mille élèves qui s'intéressent aux paysages, aux vergers, à l'énergie et aux hirondelles. Le Parc leur propose des animations sur ces thèmes tout au long de l'année, celles-ci s'intègrent dans le plan d'étude romand. La préservation de la nature et du paysage sont les autres missions de ces Parcs. Ils valorisent entre autres le maintien des pâturages boisés et la reconstruction des murs en pierres sèches.

Il est bon de rappeler que la participation financière du canton produit un effet démultiplicateur, puisqu'il permet de toucher des fonds conséquents de la Confédération et des organismes tiers. De plus, l'augmentation de la subvention au Parc régional de Chasseral sera compensée par des prestations supplémentaires en partenariat avec Evologia. Entre autres, le Parc continuera de mandater Evologia et son programme d'insertion sociale et professionnelle pour la fabrication de nichoirs à hirondelles.

Selon les opposants au projet du parc éolien des 4 Bornes situé sur le territoire du Parc Chasseral « Le non-respect des critères paysagers, nécessaires au renouvellement du label du Parc Chasseral, pourrait remettre en cause sa reconnaissance par les autorités fédérales et par là son financement".

Si le parc éolien des Quatre Bornes se réalise, y a-t-il un risque que la Confédération supprime son soutien financier au Parc Chasseral ? M. Le Conseiller d'État Karakash, pouvez-vous nous dire quelques mots à ce sujet ?

À l'heure où l'environnement est un sujet central de préoccupation pour la majorité de la population, cela semble une évidence de soutenir ce projet. C'est pourquoi le groupe socialiste acceptera à l'unanimité ce crédit qui permettra de continuer à développer le Parc du Doubs et le Parc Chasseral.



Au sujet de l'amendement du groupe Vert-lib/PDC, notre groupe n'a pas pu en discuter, vu l'arrivée tardive. Nous demanderons une courte suspension de séance.

Merci de votre attention. » •

Le décret est accepté par 107 oui contre 3 non et 3 abstentions.

Grève du climat du 15 mai 2020 : pour que notre canton se mobilise activement ! ([20.122](#))

Une invitation à encourager la participation de toutes et tous à un acte citoyen

La députée Florence Nater a présenté le projet de résolution socialiste.

« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Chères et chers collègues,

D'urgence climatique il en a déjà été souvent question au sein de cet hémicycle et nous aurons encore à en débattre. Le but de l'intervention de ce jour n'est pas en soi d'apporter un diagnostic étayé de l'urgence climatique tant il est vrai qu'il a souvent été évoqué à cette tribune, tant il est vrai que nous sommes, sans doute presque toutes et tous, convaincus que la situation n'est pas normale. Non il n'est pas normal de voir nos glaciers fondre si vite ; non il n'est pas normal d'assister à de violentes inondations, sécheresses ou incendies qui tendent à se multiplier. Non il n'est pas normal de voir du pollen plutôt que de la neige en janvier. Non il n'est pas normal de voir les conséquences de ces événements sur la santé et la vie de nombreuses personnes sur notre planète. Non il n'est pas normal ... la liste pourrait être plus longue encore.

Mais tel n'est pas le propos de la résolution qui vous est proposée. Le 15 mai prochain auront lieu différentes actions dans le cadre d'une journée de « grève nationale sur le climat » ou plutôt de « grève pour l'avenir ». Si les mouvements de grève pour le climat sont nés dans des cercles de jeunes étudiants, écoliers et apprentis, ce mouvement citoyen a pris de l'ampleur, traversant les générations, les cultures, les genres. Parce que l'urgence climatique, cette urgence-là, nous concerne toutes et tous. En conséquence, il paraît essentiel aux yeux du groupe socialiste que les citoyen-ne-s de notre canton qui le souhaitent, ou pour le moins une majorité d'entre eux, que ces citoyennes et citoyens-là puissent prendre part à ce mouvement sans entrave. Le Conseil d'État neuchâtelois a récemment pris des mesures allant dans ce sens-là pour que les employé-e-s de la fonction publique puissent participer. Nous nous réjouissons de cette décision.



Avec la résolution qui vous est proposée, le groupe socialiste souhaite, comme le permet notre loi d'organisation du Grand Conseil à l'article 201, que notre autorité invite et encourage tous les acteurs économiques de la vie neuchâteloise, acteurs publics, parapublics ou privés, à prendre part à cette mobilisation du 15 mai prochain. En prenant des mesures pour que le jour J, leurs collaboratrices et collaborateurs, collègues, responsables qui le souhaitent puissent participer aux actions.

Mais aussi pourquoi pas en organisant des réflexions, des actions, des discussions en amont de cette journée du 15 mai. Parce qu'à l'instar des collectifs de préparation à la grève qui s'organisent dans les différents cantons de Suisse, chaque acteur économique ou social peut apporter sa contribution au mouvement bien entendu, mais surtout aussi aux solutions à mettre en œuvre. Si la prise de conscience doit être large et collective, les solutions se doivent également de l'être... individuelles et collectives, citoyennes et politiques.

A celles et ceux au sein de cet hémicycle qui pourraient penser que notre autorité n'a pas à faire preuve d'ingérence dans l'organisation auprès des acteurs économiques, qu'ils soient publics, parapublics ou privés, rappelons qu'une résolution n'est pas une injonction, encore moins une contrainte. Non il s'agit juste d'une invitation, d'un encouragement à élargir les rangs d'un mouvement de conscientisation et de réflexion sociétale. Juste permettre à toutes celles et ceux qui le souhaitent de participer à un acte citoyen collectif pour notre avenir. » •

Le projet de résolution a été refusé par 63 oui contre 46 non et 3 abstentions.

Interpellation – Négociations des partenaires sociaux sur le renouvellement de la CCT Santé 21 pour les années 2021 à 2024 : où en est-on ? ([20.121](#))

Inquiétude autour d'une reconduction vitale mais menacée

Le député Tristan Robert a présenté l'interpellation du groupe.

« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Depuis 2004, la CCT 21 garantit des conditions de travail dignes aux personnes travaillant dans le secteur de la santé. Son importance est cruciale, car elle couvre de nombreux employeurs



publics mais aussi privés, et permet ainsi de concrétiser le partenariat social dans le canton de Neuchâtel.

La convention actuelle arrive à échéance à la fin de cette année. Or, cette CCT est un instrument indispensable à l'existence du dialogue social dans le secteur de la santé. Elle donne certaines garanties aux employé-e-s sur leurs conditions de travail – qui sont, rappelons-le, souvent très difficiles dans ce domaine : horaires irréguliers, gardes, et pressions constantes pour une économicité accrue. La qualité des soins, à laquelle nous aspirons toutes et tous lorsque nous ou nos proches sommes confronté-e-s à des problèmes de santé, dépend justement des conditions dans lesquelles travaille le personnel hospitalier et médical. Les médecins, intendants, cuisiniers ou infirmiers, doivent pouvoir exercer leur métier dans un cadre adéquat.

Pour que le partenariat social puisse continuer sereinement, une nouvelle CCT21 doit donc être signée cette année. Il semble néanmoins que les discussions sont difficiles. L'enlisement des négociations est extrêmement inquiétant, car il fait craindre une rupture de confiance entre les employeurs et les employés. Au vu du manque d'information dont ces derniers disposent, des rumeurs naissent sur les changements qui pourraient apparaître si la convention ne devait être pas renouvelée.

Du côté des employeurs, les établissements neuchâtelois doivent pouvoir offrir certaines garanties à leurs employés, dans le but d'assurer leur attractivité auprès du personnel dans un contexte de recrutement concurrentiel. L'existence d'une CCT est vitale à ce titre, et n'est absolument pas un luxe. A titre de comparaison, on peut citer le CHUV, où le personnel est employé directement par l'Etat de Vaud : la prévisibilité à long-terme s'en trouve renforcée. A Neuchâtel, le prolongement de la CCT21 permettrait donc d'assurer une stabilité et des garanties minimales aux professionnels de la santé – et rappelons-le, en comparaison intercantonale, la CCT21 n'est pas plus généreuse que la moyenne, comme l'a confirmé une analyse de l'Institut des Hautes études en Administration Publique, l'Idheap.

Dans cette situation et vu l'importance des enjeux, que peut nous dire le Conseil d'Etat sur l'avancement des négociations ? Pour le groupe socialiste, il n'est pas envisageable que la CCT ne soit pas renouvelée ! Cela priverait en effet les employés concernés de conditions de travail décentes, et trahirait la population neuchâteloise, puisque 77% d'entre elle avait soutenu en novembre 2017 la CCT21 lors d'une votation populaire.

Si les négociations ne devaient pas aboutir, quelles seraient les alternatives possibles ? Ce soutien populaire envers le partenariat social témoigne du désir des habitants de notre canton



d'avoir la garantie que les gens qui nous soignent effectuent leur travail dans de bonnes conditions. La reconduction de la CCT21 est vitale à cet égard. » •

La motion a été acceptée par 90 oui contre 14 non et 4 abstentions.

Recommandation – Fluidifier le trafic pendant les travaux ferroviaires ! ([20.101](#))

Des propositions qui encouragent et concrétisent des mesures écologiques

La députée Josiane Jemmely a défendu l'amendement socialiste à la recommandation.

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à rappeler qu'une recommandation est une demande d'étude. Une fois que celle-ci est faite, le Grand Conseil a toute latitude pour accepter, amender ou refuser le rapport soumis. Dès lors, il est incompréhensible que le Conseil d'État refuse d'emblée d'envisager une solution qui va dans le sens des décisions prises lors de la conférence COP 21 qui s'est tenue à Paris et qui a pour objectif de lutter contre le réchauffement climatique.

Ceci dit, le parti socialiste a étudié attentivement la recommandation du groupe PopVertsSol. Les avis étaient partagés entre les députés qui proposaient d'accepter sans autre la recommandation et ceux qui voulaient l'amender. Finalement, une majorité s'est dégagée pour présenter un amendement. Si celui-ci est accepté, nous voterons la recommandation qui nous est soumis.

Nous proposons de remplacer « offre gratuite » par la formule « offre très attractive ». Par ailleurs, nous ajoutons que le Conseil d'État est prié de tenir compte de deux facteurs : la cadence des bus qui, pour être attractive, doit être élevée, notamment aux heures de pointe, et le prix des billets, dont le montant doit être revu à la baisse.

Nous partageons la préoccupation du groupe PopVertsSol visant à réduire l'utilisation de la voiture individuelle pendant la fermeture des tunnels ferroviaires de la ligne La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel. C'est pourquoi nous sommes d'accord avec le principe de favoriser les déplacements entre les deux villes principales du canton par des transports séduisants.



Il faut souligner que la Suisse est un des plus gros pollueurs de la planète. Aujourd'hui, elle consomme en une année l'équivalent de trois Terres. Si on veut éviter la catastrophe pour nos enfants et petits-enfants, il faut prendre immédiatement des mesures contraignantes et ne pas toujours favoriser l'économie et les finances au détriment de l'écologie. Je me permets de rappeler cette sage parole d'un chef indien : « La Terre ne nous a pas été léguée par nos parents mais prêtée par nos enfants ».

Nous savons que la politique est l'art du possible. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il n'est pas envisageable de prôner d'un seul coup la gratuité des transports. Notre amendement représente donc un bon consensus entre la position du Conseil d'État et la conséquence de la recommandation qui occasionnerait un manque à gagner de 9 millions de francs à charge du canton et des communes.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler que la réfection de la ligne ferroviaire et des tunnels coûtera 134 millions de francs. Compte tenu que la ligne directe n'utilisera pas les tunnels rénovés, ces 134 millions représentent un investissement très important pour une durée de vie d'une dizaine d'années. Nous demandons par conséquent au Conseil d'État s'il envisage à futur d'utiliser ces tunnels pour d'autres usages, par exemple pour de la mobilité douce.

J'invite les membres du Grand Conseil à voter l'amendement du groupe socialiste puis, s'il est accepté, de soutenir la recommandation POPVertsSol. Que ceux qui ne sont pas d'accord avec cette recommandation proposent des solutions concrètes pour diminuer les émissions de CO2 et réduire ainsi l'empreinte écologique de notre canton. Souvenons-nous surtout, comme le répète le Parti socialiste dans ses publications, que l'utopie d'aujourd'hui est la réalité de demain. » •

La recommandation a été acceptée par 57 oui contre 52 non et 1 abstention.

Motion – Maintenir la pratique actuelle de la LoRo est primordial ! ([20.118](#))

Conserver le fonctionnement actuel plutôt que de mettre en danger les projets locaux

La députée Corine Bolay-Mercier a exposé les arguments du groupe.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,



La nouvelle Loi sur les jeux d'argent (LJA) a été acceptée par la population suisse en 2018. Les cantons romands ont signé la convention romande sur les jeux d'argent. L'art. 8 al. 1 de la CORJA indique « qu'une partie des contributions, limitée à 30% du bénéfice à répartir, peut être attribuée directement par le Conseil d'État ou par l'un de ses services, dans un cadre conforme à la LJA et dans le respect de la présente convention. »

À vrai dire, si notre canton devait adopter un nouveau mode de répartition, ce serait illogique, parce que la pratique actuelle fonctionne bien. La répartition des bénéfices de la part neuchâteloise de la Loterie Romande est faite aujourd'hui par deux commissions. Ces commissions sont nommées par le Conseil d'État et cette manière de faire fonctionne, je le répète, à entière satisfaction. Notre devoir de législatif est de modifier des organisations ou des pratiques lorsqu'elles ne donnent pas satisfaction, mais là rien de tel ! Donc ...pourquoi changer?

Si notre canton devait adopter une nouvelle méthode de répartition et prendre une partie, voire le 30% du bénéfice à répartir, ce serait catastrophique. Pourquoi ? La LoRo est un soutien indispensable au financement de nombreux projets ! Oui, nombreux sont les sportifs, artistes, associations sportives, culturelles, sociales, mais aussi des associations qui œuvrent dans les domaines de l'environnement, du tourisme, de la conservation du patrimoine... qui font appel au soutien de la LoRo et qui obtiennent des sommes importantes, nécessaires et indispensables pour mettre sur pied des manifestations.

Pour rappel, en 2017, l'organe de répartition neuchâtelois a distribué CHF 14'360'550.-. En 2018, l'organe de répartition neuchâtelois a distribué plus de 15,7 millions de francs. Ce soutien permet à de très nombreux projets, amateurs et professionnels, de démarrer et d'exister. Si le Conseil d'État devait prélever 30 % des contributions LoRo, ce seraient 5 millions de francs qui manqueraient pour soutenir des projets qui nourrissent toutes les régions et qui profitent à de très très nombreuses habitantes et habitants du canton.

Ce qui est aberrant, c'est que moins d'argent de la part de la Loro signifie aussi moins de soutien d'acteurs privés. Car, faut-il le rappeler, le soutien de la Loro est souvent considéré comme une jauge par d'autres mécènes. On pourrait se dire que les bénéficiaires, avec moins de soutien de la LoRo, iraient chercher des soutiens auprès d'autres mécènes ou de fondations privés, mais notre canton n'est pas Genève ou Vaud. Chez nous, point de grandes fondations comme la fondation Leenaards, la fondation Hélène et Victor Barbour, la fondation Hans Wilsdorf, la Fondation vaudoise pour la culture...



On pourrait encore se dire que les bénéficiaires, avec moins de soutien de la LoRo, iraient chercher des soutiens auprès des communes... Mais là, je pense qu'ils n'auront guère plus de succès puisque les communes, notamment les villes, ont des finances fragiles, voire en grande difficulté.

Donc nous posons la question au Conseil d'État : comment vont faire les associations, les institutions pour monter leurs projets avec moins de soutien ? Pour beaucoup, c'est presque certain, elles ne pourront tout simplement plus réaliser leurs projets ; cela fragiliserait, voire mettrait en danger le tissu associatif sur l'ensemble du canton !

La LoRo est un système de milice qui fonctionne parfaitement. Les personnes qui composent les commissions actuelles sont des passionnées, qui ne comptent pas leurs heures pour servir la collectivité. Elles sont représentatives des différents domaines. Nous ne voyons donc pas l'avantage de faire appel à un service de l'État, puisque ce sont aujourd'hui des miliciens qui font ce travail de manière efficace et efficiente. Le confier à un service étatique engendrerait un coût évitable !

Enfin, j'aimerais encore partager deux points ou craintes de notre groupe. Premièrement, les institutions qui ont signé des contrats de prestations avec l'État continueront-elles à être aidées comme c'est le cas aujourd'hui ? Une structure parascolaire, par exemple, qui fait une demande pour la rénovation d'un espace de jeux trouvera-t-elle toujours la même oreille attentive et le même soutien de la part de l'État, puisque bénéficiaire d'un contrat de prestation avec l'État ? Enfin, si l'État devait répartir une partie de ces contributions, ne serait-ce pas une piste, vu les finances difficiles, de se désengager des subventions qu'il distribue actuellement ?

Bref, pour notre groupe, les raisons sont évidentes pour rappeler au Conseil d'État de laisser les commissions Loro faire leur travail avec la totalité des montants reçus. Nous invitons le Parlement à suivre cette position. » •

La motion a été acceptée par 90 oui contre 14 non et 4 abstentions.

Postulat : Lièvre : cette espèce menacée et toujours chassée à Neuchâtel ! ([19.199](#))

Pour une cohérence dans la protection des espèces menacées

Le député Philippe Loup a exposé les arguments du groupe.



« Monsieur le Président,
Chères et chers collègues,

Pour le groupe socialiste, la motion qui nous est ici proposée est fondée sous le sceau de la cohérence. En effet, il nous apparaît simplement logique de ne plus chasser dans le canton de Neuchâtel, le lièvre alors même que cette espèce est menacée. Avec la même logique, étendre cette disposition à l'ensemble des espèces menacées relève de la prévention la plus élémentaire.

L'espèce humaine est reconnue comme le principal prédateur sur cette planète. Ce n'est pas vraiment la chasse qui provoque une réduction significative du nombre de lièvres au km² mais bien plus la diminution importante des surfaces constituant son habitat par l'urbanisation et le mitage. La nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire devrait contribuer à mieux compartimenter les zones et ainsi redonner de l'espace à bien des espèces. Cependant, avant que cette législation ne provoque des effets tangibles sur le terrain, il convient d'agir sur l'autre source de ponction annuelle sur les effectifs de lièvres sur le canton, à savoir la chasse.

La Loi sur le Faune Sauvage recèle une certaine contradiction. En effet, en son Article 5 al.1 il est déclaré : Les animaux protégés sont ceux dont la chasse n'est pas autorisée.

Certes le lièvre n'est pas une espèce protégée mais seulement menacée, la nuance est subtile mais pas sûre que les lièvres la comprennent.

L'article 34 n'est pas moins intéressant car l'on y apprend qu'en matière d'émolument, outre l'acquisition d'un permis de chasse annuel pour 400.- Frs, il est demandé par catégorie de gibier, par exemple 330.- Frs pour les chevreuils, 200.- pour les chamois, 150.- pour les sangliers 100.- pour les lièvres et 50.- pour les bécasses. L'on comprend bien qu'il est plus « rentable au kg évidé » de tirer un chamois qu'un lièvre ou une bécasse mais l'on constate aussi que la menace pesant sur l'une ou l'autre de ces espèces n'est nullement considérée dans l'émolument exigé. Seul l'établissement de quotas est fixé année après année, espèce par espèce. Une mesure plus protectrice est à notre sens nécessaire.

Nous appuyons donc cette motion également dans son développement où les motionnaires demandent que la Loi sur la Faune Sauvage ainsi que le Règlement de chasse soient modifiés dans un souci de cohérence afin d'introduire un article de loi précisant que les espèces menacées ne peuvent pas faire l'objet de quotas de chasse. Ainsi que l'article 35 lettre c) du Règlement de chasse le précise, le Conseil d'État produira chaque année un arrêté donnant la liste des espèces de gibier dont la chasse est interdite.



Il est évident que la présence d'une épizootie frappant l'une ou l'autre des espèces protégées provoquerait des autorisations de chasse afin d'abattre les animaux malades et ainsi de préserver ceux encore sains. Mais nous sommes-là dans de l'abattage par mesure sanitaire. Comme déclaré plus haut, le groupe socialiste acceptera cette motion. » •

Le postulat est accepté par 65 oui contre 32 non et 11 abstentions.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 21 février 2020.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.